

Procès Verbal Conseil Municipal du 30 janvier 2015

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Guy BERTHOLON, Maire.

Présents : M. Guy BERTHOLON, Mme Natacha DELAFOSSE, M. Christian MAUQUET, M. Cédric TERREE, M. Matthias Pain, M. Willy BLAKE-LEMARE, Mme Gaëlle VILLANT, M. Samuel MELLET, M. Hervé DHEROUVILLE, Sandrine RENOUF

Absents ayant donné procuration à : Néant

Absents excusés : Christophe JEAN

Absents : Néant

Approbation du procès verbal du CM du 26 novembre 2014

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération "Saint-Lô Agglo"

Délibération n° 2015/001

Le Conseil communautaire, en date du 15 décembre 2014, a décidé, par délibération, de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération "Saint-Lô Agglo".

Les statuts de la Communauté d'Agglomération "Saint-Lô Agglo", issus des statuts consolidés de l'ensemble des ex-communautés, précisent, dans le cadre des compétences facultatives, la compétence enfance jeunesse comme suit :

"5. Enfance-Jeunesse : Accueil de loisirs sans hébergement, actions d'animations, création et gestion d'équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse à l'exclusion des actions sociales menées par les maisons de quartier".

Afin de clarifier le périmètre de cette compétence, et notamment celui relatif aux actions périscolaires sur le temps d'accueil autour de l'école, il est proposé de modifier cet article comme suit :

" Accueil de loisirs sans hébergement sur les périodes extra scolaires et sur les temps d'animations du mercredi après-midi, actions d'animations, création et gestion d'équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse à l'exclusion des actions sociales menées par les maisons de quartier.

Par ailleurs, il est proposé d'approuver le document

- consolidant l'ensemble des statuts des ex-communautés au 31 décembre 2013
- intégrant la modification susvisée
- et le retrait de la salle Polycultur'Elle à Villiers-Fossard qui été rétrocédée à la commune

conformément à la décision de conseil communautaire du 26 mai 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération "Saint-Lô Agglo".

Conformément à cette décision, il est demandé de soumettre pour approbation ce document au Conseil municipal qui doit délibérer.

Adhésion des communes de Agon-Coutainville et du SIE de Bricquebec au SDEM

Délibération n° 2015/002

Par délibérations du 17 novembre et du 08 décembre 2014, la commune de Agon-Coutainville et le Syndicat Intercommunal d'Electrification (SIE) de Bricquebec ont demandé leur adhésion au SDEM. Entérinées par le comité syndicale du SDEM le 15 décembre 2014, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres su SDEM doivent se prononcer sur cette adhésion.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion au SDEM de la commune d'Agon-Coutainville et du SIE de Bricquebec.

Contrat de location de la salle des fêtes

Le contrat de location dans sa version modifiée, suite au dernier Conseil municipal, est soumis à l'approbation Du Conseil.

La nouvelle version du contrat ne suscite aucune remarque ou modification, il est approuvé et sera mis en service pour les prochaines locations.

Différents points sont mis en évidence quand à la remise ou à la récupération des clés, et de la vérification du nettoyage et de l'état de la salle. Il est proposé de faire un roulement entre les conseillers pour la récupération et les vérifications, et de les faire le dimanche en fin de journée ou le lundi soir. Aucune décision n'est prise à ce sujet. De plus il est proposé de mettre à jour l'affichage concernant la sécurité et de refaire des fiches d'utilisation des matériels.

Nouvelle association

L'association "DELIRIOUS MACHINES UTLAGI", présidée par M. Gérard TIERCE habitant "Le Hameau Dumont", est maintenant référencé sur notre commune. En conséquence, elle doit bénéficier des mêmes avantages que les autres associations, avec entre autres l'utilisation à titre gracieux de la salle des fêtes. Toutefois, son Président a précisé qu'il ne souhaitait pas obtenir de subvention de la part de la commune.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de l'intégration de l'association "DELIRIOUS MACHINES UTLAGI" à la liste des associations de la commune.

Investissement 2015

- restauration devant autel ancienne église : 1 230,00 € TTC
- Réfrigérateur salle des fêtes :
 - CF CUISINES : 1 porte (630 L) 1 931,98 € TTC, 2 portes (1 340 L) 2 791,87 € TTC
 - BELLIARD : pas de devis reçu

Le Conseil trouve le montant trop élevé pour une utilisation de la salle d'environ 20 week-ends par an et propose de redemander de nouveaux devis pour des réfrigérateurs laqués et non pas en inox pour une capacité d'environ 600 L.

- Chaises, tables et chariots de transport salle des fêtes :
 - Sté MEFRAN : 1 733,62 € TTC
 - ADEQUAT : 1 582,25 € TTC

Le devis de la Sté ADEQUAT est privilégié.

- Voiries communales "Les Hayes" - "Le Perron":

La réponse du Conseil Général a été reçue le 28 janvier et propose une action en 2 étapes, une pour la réparation et une autre pour le revêtement. Le montant des travaux se répartit ainsi :

- VC n°4 "Les Hayes" : 2 000,00 € TTC pour la réparation et 7 600,00 € TTC pour le revêtement
- CR n°15 "Le Perron" : 8 000,00 € TTC pour la réparation et 6500,00 € TTC pour le revêtement

Il est proposé de faire les réparations en 2015, et d'inscrire au budget le montant des réparations, 10 000 € majoré de 1 000 €, pour palier à toute éventualité, soit 11 000 € TTC.

Les travaux de revêtements seront effectués en 2016, et le montant de l'estimation, 15 500 €, sera ajusté pour le budget 2016.

M. VIOLETTE du Conseil Général sera contacté pour la suite de la procédure.

- Portes et fenêtres logement communaux :

Seul HD Menuiserie a été contacté et 2 devis ont été fournis :

un pour le logement "HARDEL" pour le changement de 4 fenêtres pour un montant d'environ 4 000 €
un pour le logement "LENORMAND" pour le changement de 3 fenêtres et 2 portes pour un montant d'environ 6 400 €.

Au moins un autre artisan devra être contacté pour une offre de prix.

- Electricité de la ferme de La Bigne :

Il ya des disfonctionnements au niveau de l'installation électrique du logement de la ferme de La Bigne. Un électricien sera contacté et un rendez-vous sera pris avec la famille DOUCHIN pour faire un état des lieux de l'installation électrique afin d'envisager une rénovation.

- Détecteurs de fumée :

L'installation de détecteurs de fumée dans les logements sera obligatoire à partir du 08 mars prochain. La commune possède 5 logements, dont 1 au CCAS. Un détecteur est obligatoire par logement, mais ceux de la commune sont sur 2 niveaux et il conviendrait donc d'installer 1 détecteur par niveaux, ce qui nous obligerait à acheter 10 détecteurs.

Une demande de devis pour 10 appareils homologués sera faite auprès de fournisseurs.

Festivités et animations 2015

- Repas des cheveux blancs : le 08 mars 2015

La proposition de M. PICHON de Torigni est de 32 €par personne. M. LECLUZE a été contacté mais n'est pas disponible à cette date.

Il faut prévoir le thème de décoration, choisir et imprimer les menus.

- Journée pour les enfants pendant les vacances de Pâques :

IL est proposé d'organiser une journée pour les enfants de la commune pendant les vacances de Pâques. Cette journée permettrait de garder les enfants sur la commune et d'aider, financièrement, les parents qui n'auraient pas à mettre les enfants au centre de loisirs.

Le Conseil trouve l'idée intéressante. Cette journée serait encadrée par les parents disponibles. Un repas froid et un gouter serait à prévoir. Des jeux en bois pourrait être loués, il faudra demander les tarifs à Bayeux. Une question, quel budget pouvons-nous octroyer à cette journée ?

Les membres du Conseil sont sollicités pour des idées pour organiser cette journée.

- Sortie "Fleurs de la Mémoire" : proposition retenue pour le 14 juin 2015

- Participation au 40^{ème} anniversaire du méchoui de la commune :

La date retenue par le comité des fêtes est le 26 juillet. Cette année sera celle du 40^{ème} méchoui de la commune. A cette occasion, il est proposé de prolonger la journée par un concert avec barbecue et de terminer par un feu d'artifice qui serait pris en charge par la Mairie. Il faudra contacter un artificier pour avoir une offre de prix.

- Course cycliste :

Nous ne savons pas si la course de l'an dernier sera reconduite et à quelle date elle le sera. La Mairie pourrait participer à l'achat de lots et pour l'organisation d'un pot pour les participants.

- 11 novembre 2015 :

Cette année la commémoration se déroulera entièrement dans notre commune avec la messe, la cérémonie au cimetière et le repas des anciens combattants. Il faudra prévoir le vin d'honneur après la cérémonie.

Informations - Questions diverses

- Assurances des élus

L'assurance des élus ne peut pas être prise en charge par le budget communal puisqu'il s'agit d'une assurance privée. Les élus le désirant, devront souscrire individuellement cette assurance.

- Dénomination des rues et routes de Saint-Germain

La nomination des rues de la commune est toujours en suspend depuis quelques années. La procédure administrative nous est inconnue, il va falloir se renseigner auprès de différents organismes (Préfecture, impôts, cadastre, poste). Le sujet sera étudié lors d'un prochain Conseil après avoir les renseignements utiles.

- Contribution des communes au budget du SDIS Manche

Un courrier, daté du 12 décembre, en provenance du SDIS, nous réclame une contribution au budget du SDIS d'un montant de 5 403 €. Cette contribution était prise en charge par la Communauté de commune de l'Elle. Après avoir contacté Saint-Lô Agglo, notre nouvelle communauté, il s'avère que cette contribution est bien à la charge des communes puisque la compétence n'a pas été reprise par

Saint-Lô Agglo. L'information a été transmise aux services de l'état et du Ministère compétent. Dans l'attente, la contribution 2015 sera prise en charge par Saint-Lô Agglo, pour celle de 2016, la question reste en suspend.

➤ Renforcement du réseaux électrique

Le réseau électrique va être renforcé et sécurisé par le SDEM avec enfouissement du réseau au niveau de "La Masse". Le projet sera présenté par M. MAUGER du SDEM le mardi 03 février à 10 h à la Mairie. Il reste une question en suspend concernant la participation financière de la commune.

➤ Permanence à la Mairie le jeudi 05 février

➤ Carte communale

La Sté PLANIS en relation avec le CDHAT a été rencontrée et l'offre de prix n'est pas encore arrivée.

➤ Elections départementales

M. Jean-Claude BRAUD et Mme Nicole GODARD feront une réunion publique le 19 février à 18h30.